

CAVEJ, Quelques questions concernant l'inscription

Par **crackingod**, le **25/08/2009** à **00:28**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiant en 3eme année d'histoire en Angleterre et je souhaite commencer, en parallèle, un cursus de droit par correspondance (par intérêt personnel surtout). J'ai pris connaissance du CAVEJ, mais j'aurais quelques questions auxquelles le site ne répond pas correctement. Je précise que j'ai un Baccalauréat Français (série S)

- Il me semble que la seule différence entre le CNED et le CAVEJ c'est que dans le cas du CNED les cours peuvent être envoyés à domicile. Dans ce cas paye-t-on le CNED ET le CAVEJ (donc $354+320=674\text{€}$) ou bien uniquement le tarif du CNED? (Sinon d'où vient la différence de prix exorbitante? Si il faut payer les deux il me convient de venir en Eurostar (le prix du billet étant moins que le prix du CNED+CAVEJ).

- Je n'ai jamais été inscrit à l'université en France auparavant, et je compte donc m'inscrire à Paris I (qui semble le plus simple, au vu du site du CAVEJ). Il y a-t-il une sélection? Si oui, sur quoi se base-t-elle?

- Convient-il pour moi de m'inscrire avec mon adresse anglaise ou bien avec mon adresse française? y-a-t-il une différence de statut selon l'adresse d'inscription?

Merci à tous!

Par **mathou**, le **25/08/2009** à **11:19**

Bonjour,

En attendant des autres réponses, tu peux déjà utiliser le moteur de recherche du forum et taper " CAVEJ ", tu trouveras tous les sujets similaires au tien.

[quote:2uxv2t87]- Il me semble que la seule différence entre le CNED et le CAVEJ c'est que dans le cas du CNED les cours peuvent être envoyés à domicile. Dans ce cas paye-t-on le CNED ET le CAVEJ (donc $354+320=674\text{€}$) ou bien uniquement le tarif du CNED? (Sinon d'où vient la différence de prix exorbitante? Si il faut payer les deux il me convient de venir en Eurostar (le prix du billet étant moins que le prix du CNED+CAVEJ).[/quote:2uxv2t87]

Les supports de cours sont les mêmes, on te les envoie sous forme de support audio.

Si tu passes par le CNED sans t'inscrire dans une fac, tu n'auras pas de formation diplômante.

L'inscription au CAVEJ seulement te permet de ne pas assister aux cours en semaine, mais tu es astreint à rendre des devoirs à date fixe et à assister aux conférences de méthodologie du samedi. Elle vaut inscription universitaire puisqu'il s'agit de l'antenne de Paris I.

L'inscription au CNED/CAVEJ te permet de suivre un enseignement à distance en n'étant pas obligé de rendre les devoirs à date fixe ou d'assister aux conférences, tout en t'inscrivant à l'université... donc c'est une formation diplômante. L'inscription coûte alors un peu plus de 600 euros puisque tu dois t'inscrire aux deux.

[quote:2uxv2t87]- Je n'ai jamais été inscrit à l'université en France auparavant, et je compte donc m'inscrire à Paris I (qui semble le plus simple, au vu du site du CAVEJ). Il y a-t-il une sélection? Si oui, sur quoi se base-t-elle?[/quote:2uxv2t87]

En principe il n'y a pas de sélection si tu t'inscris en L1. S'agissant d'un enseignement non présentiel, tu ne prends pas la place d'un étudiant dans l'amphi, donc ils n'ont pas de raison de refuser ton dossier.

Il y a en revanche une sorte de sélection si tu demandes à être inscrit directement en L2 par une passerelle, sous forme d'un examen.

[quote:2uxv2t87]- Convient-il pour moi de m'inscrire avec mon adresse anglaise ou bien avec mon adresse française? y-a-t-il une différence de statut selon l'adresse d'inscription?[/quote:2uxv2t87]

[i:2uxv2t87]A priori[/i:2uxv2t87] aucune différence.

Par **crackingod**, le **25/08/2009** à **12:30**

Merci pour ta réponse!

[quote:aqu1zlvq]L'inscription au CAVEJ seulement te permet de ne pas assister aux cours en semaine, mais tu es astreint à rendre des devoirs à date fixe et à assister aux conférences de méthodologie du samedi. Elle vaut inscription universitaire puisqu'il s'agit de l'antenne de Paris I.

L'inscription au CNED/CAVEJ te permet de suivre un enseignement à distance en n'étant pas obligé de rendre les devoirs à date fixe ou d'assister aux conférences, tout en t'inscrivant à l'université... donc c'est une formation diplômante. L'inscription coûte alors un peu plus de 600 euros puisque tu dois t'inscrire aux deux. [/quote:aqu1zlvq]

J'avais déjà lu ceci sur un forum (peut être même celui-ci), Le site du CAVEJ indique pourtant:

[quote:aqu1zlvq]Les conférences et les regroupements sont-ils obligatoires ?

Non. La formation assurée par le CAVEJ est une formation à distance : aucune présence obligatoire n'est requise. Toutefois, les conférences et les regroupements sont assurés afin

d'accompagner au mieux les étudiants et constituent l'un des véritables atouts de la formation du CAVEJ. Il est vivement recommandé d'y participer.

Les devoirs sont-ils obligatoires ?

Non, les devoirs proposés par les enseignants ne sont pas obligatoires. Ils permettent de vous entraîner tout au long de l'année et de mieux vous préparer aux examens. Attention, pour les étudiants CNED-CAVEJ, voir les modalités dans votre guide remis par le CNED. Les notes obtenues à ces devoirs ne sont pas prises en compte pour la validation des connaissances mais permettent de vérifier régulièrement votre niveau de connaissance.

S'agit-il d'autre chose dont tu parle et qui est obligatoire? Je pensais que la simple différence avec le CAVEJ était qu'il fallait venir retirer les documents:

Si c'est bien le cas, d'un point de vue financier il vaut mieux pour moi de passer uniquement par le CAVEJ non? Par contre, faut-il envoyer les devoirs par la poste pour le CAVEJ également ou faut-il se rendre sur place pour les rendre?

Merci en tous cas pour tes réponses. J'avais déjà cherché dans le forum, mais je vais approfondir mes recherches.

Par **Kem**, le **25/08/2009** à **13:46**

Avé,

Je n'étais inscrite que via le CAVEJ, rien par le CNED.

Inscription administrative à la faculté de Paris 1 et inscription pédagogique au CAVEJ.

Oui, il faut venir retirer les cours mais cela vaut la peine : toutes les annexes sont importantes à lire. Les cours en eux-mêmes sont sur support audio.

Pas besoin de venir aux TDs.

;)

Ensuite, déplacement requis pour les examens Image not found or type unknown

Bon courage,

Kem

Par **crackingod**, le **25/08/2009** à **16:32**

[quote="Kem":dfu1orlh]Avé,

Je n'étais inscrite que via le CAVEJ, rien par le CNED.

Inscription administrative à la faculté de Paris 1 et inscription pédagogique au CAVEJ.

Oui, il faut venir retirer les cours mais cela vaut la peine : toutes les annexes sont importantes à lire. Les cours en eux-mêmes sont sur support audio.

Pas besoin de venir aux TDs.

;))

Ensuite, déplacement requis pour les examens Image not found or type unknown

Bon courage,

Kem[/quote:dfu1orlh]

:)

Merci pour ta reponse Image not found or type unknown

Ton dossier a passer une selection. ou le processus est automatique?

Pour les examens je m'y attendais Image not found or type unknown

Une autre question qui me taraude: l'inscription au CAVEJ (avec le paiement) ce fait quand on vient retirer le matos, mais pour l'inscription a Paris I, il faut se deplacer egalement? Ou tout peut etre fait par courrier?

Par **Kem**, le **27/08/2009** à **13:15**

Etant donné que je me suis inscrite en maîtrise avec un diplôme étranger (belge) j'ai eu des procédures plus lourdes à suivre et j'ai du me déplacer plusieurs fois : je ne sais pas, ce qu'il

en est pour l'inscription en L1 mais ça doit être quand même beaucoup plus simple Image not found or type unknown

Le paiement, ben c'est un chèque en échange du matériel : pas de prélèvement préalable ni

autres avances Image not found or type unknown

Par **crackingod**, le **28/08/2009** à **12:38**

Merci!

J'espere ne pas avoir trop a me deplacer, a part pour venir retirer le materiel, sinon ca risque de devenir cher. Je me posais surtout la question par rapport a l'inscription pour Paris I (si on peut la faire a distance)

Par **florianne**, le **28/08/2009** à **16:39**

Bonjour

J'ai juste une tite question. Sur combien de jours s'étalent les examens ?

Flo

Par **Kem**, le **30/08/2009** à **11:45**

En maîtrise, c'était deux semaines max.

La cession est très courte et très dense : mieux vaut se préparer à l'avance car au jour le jour, c'est infaisable. Il y a souvent deux gros examens le même jour.

Par **florianne**, le **04/09/2009** à **14:06**

Bonjour

Je n'arrive pas avoir le dossier d'inscription pour la L1 de droit.

Quelqu'un pourrait-il me dire s'il est encoe possible de s'inscrire au CNED CAVEJ ?

Flo

Par **Kem**, le **12/09/2009** à **13:50**

C'est d'abord une inscription à la faculté (enfin, une fac qui bosse avec le CAVEJ) ; tu n'auras aucun dossier "inscription en L1" sur le site du cavej.

L'inscription administrative est à la fac; l'inscription pédagogique (donc après la validation de l'inscription administrative) est auprès du CAVEJ (dossiers à récupérer sur place, ou en envoyant un mail aux personnes de contact).

Par **florianne**, le **24/09/2009** à **06:50**

Bonjour

Où se passent les examens avec le CAVEJ ?
Y a-t-il des hébergements à proximité ?

Flo

Par **Elodieb**, le **25/01/2010** à **22:16**

Bonjour,

Pour éclaircir certains points qui datent un peu :

[u:i0axwff9]TARIF :[/u:i0axwff9] Inscription CAVEJ/CNED : c'est 20 ou 30 € plus cher que le CAVEJ seul, mais les cours (exactement les mêmes pour le CAVEJ et le CAVEJ/CNED) sont envoyés à domicile (pas de déplacement à Paris pour les récupérer). Il faut payer dans les 2 cas : l'inscription administrative à l'Université + l'inscription pédagogique au CAVEJ ou CAVEJ/CNED.

[u:i0axwff9]DEVOIRS :[/u:i0axwff9] ne sont pas obligatoires. Pour le CAVEJ : seulement 2 devoirs par matière fondamentale (Droit Civil / Droit Constit) et par semestre, corrigés par les profs de Paris. Pour le CAVEJ / CNED les mêmes devoirs + 1 devoir par matière, sans date limite, corrigés par des profs d'université du Nord (en ce qui me concerne).

[u:i0axwff9]CONF :[/u:i0axwff9] non obligatoires mais conseillées pour matières fondamentales au moins. Des bulletins de diffusion sont en ligne sur la plateforme récapitulant la conf.

[u:i0axwff9]EXAM :[/u:i0axwff9] pour CAVEJ et CAVEJ/CNED au même endroit, à Paris dans le Centre rue St Hyppolite. Delestage au mois de février des matières que l'on veut du 1er semestre, Exam en juin et rattrapage en septembre.

:D

Voilà ce qu'il en était pour l'inscription en 2009. Image not found or type unknown

Par **dbensaude**, le **29/08/2010** à **16:28**

Je suis titulaire d'un emploi à l'étranger et souhaite étudier le droit à distance.
Y a-t-il une date limite d'inscription administrative pour démarrer en 1ere année de Droit au CAVEJ/CNED en 2010/2011?
Sur le site SESAME de Paris 1, je n'ai pas pu m'inscrire à Paris 1: un message m'annonce

que la formation n'est pas disponible.

Merci à ceux qui savent pour leur réponse.

DB

Par **jinoss**, le **10/09/2010** à **09:55**

Bonjour,
en août tout le monde est en vacance c'est pour cela que l'inscription n'est pas disponible c'est normal.

Est-ce que tu as essayé maintenant de t'inscrire sur sésame ?

J'en profite au passage pour poser des questions:

Je viens de recevoir ma carte d'étudiant il ne me reste plus que mon inscription pédagogique au cavej mais il est dit qu'il faille attendre la fin octobre. Est-ce exact ? Cela me paraît long entre l'inscription administrative et pédagogique d'attendre comme ça.

Est-ce que l'on doit payer l'inscription pédagogique pour les années suivantes deuxième et troisième ?

Par **Lea**, le **15/11/2013** à **10:19**

Bonjour !

Je suis AJAC1 (inscrite en L2 en devant repasser l'UE1 du S1 : droit civil et droit constit).

Je me suis inscrite au CNED en L1 et je souhaite faire de même en L2.

Dois-je me réinscrire également en droit civil et droit constitutionnel de L1 pour pouvoir m'inscrire aux examens ?

Pour l'inscription aux examens de L1 le CNED m'a fourni une attestation que j'ai transmise au CAVEJ.

Merci pour vos réponses car je n'arrive pas à joindre le secrétariat de L2 depuis plusieurs semaines.

Par **Mimie10**, le **11/08/2015** à **20:43**

Bonjour,

J'arrive un peu tard (messages de 2013) je suis de Belgique et souhaite reprendre des cours par correspondance (et oui nous n'avons pas cette "facilité" en Belgique) j'ai déjà le bachelier (licence) en droit. Dois-je demander une équivalence pour étudier le master 1 ?

Merci